

# L'insertion paysagère

## De l'usine de recyclage moléculaire des plastiques d'Eastman

### 1. Introduction

Cette fiche argumentaire résume dans un premier temps l'état initial de l'environnement et de la localisation d'Eastman dans un paysage, puis présente les engagements d'Eastman en matière d'insertion paysagère et de conception des bâtiments qui se veut la plus en accord possible avec l'environnement de l'usine. Elle réunit ainsi des informations contenues à la fois dans le dossier de demande environnementale (les caractéristiques paysagères de la parcelle) et dans le dossier de demande de permis de construire (conception des bâtiments).

### 2. Contexte paysager régional et local de la ZAC de Port-Jérôme

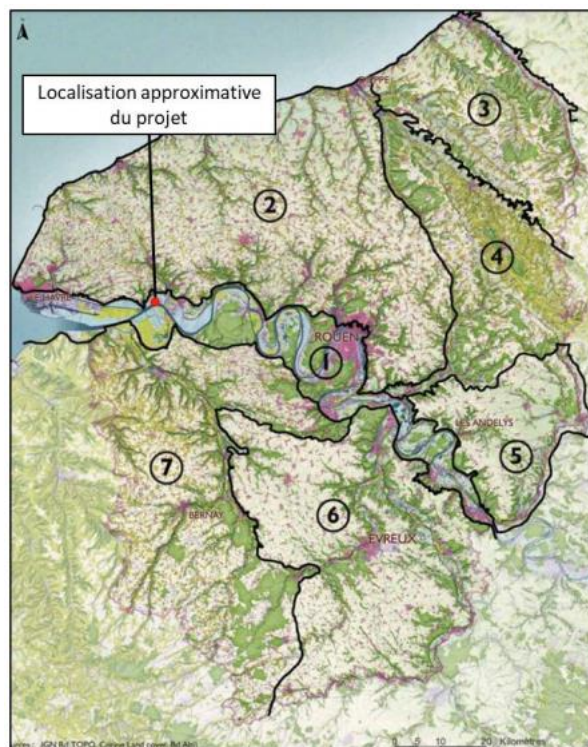
Sept grands ensembles paysagers se distinguent dans la région :

1. La vallée de la Seine
2. Le pays de Caux
3. Le Petit Caux
4. Le pays de Bray et le territoire entre Caux et Vexin
5. Le Vexin Normand
6. Le plateau de l'Eure
7. Les pays de l'ouest de l'Eure

**Le projet se trouvera dans la vallée de la Seine,** un axe majeur qui se caractérise par des paysages complexes dans lesquels l'eau a contribué à composer des **paysages naturels, forestiers et agricoles aussi bien qu'urbains et industriels.**

Au niveau local, le périmètre du projet se situe dans une zone appelée **les Marais de l'estuaire.** Elle s'étend de Norville à Tancarville, avec une vallée plus large et de grandes plaines agricoles. Un réseau de fossés, souligné de haies bocagères, parfois arborées, quadrille le paysage. L'urbanisation reste à distance du fleuve sur cette rive.

La **ZAC de Port-Jérôme** s'insère au sein de cette plaine alluviale dédiée à l'agriculture intensive et à l'industrie. Ce site industriel créé en 1933 est entouré de fossés de drainage agricole, et les larges bandes boisées qui le bordent diminuent son impact depuis son environnement proche.



Dans cette portion de vallée très anthropisée, tant par l'agriculture, les sites industriels, la navigation ou l'urbanisation, **les espaces naturels humides sont réduits**. Grâce à cette frange arborée, parfois très ténue, **le fleuve conserve une image de nature** même si les grands navires pétroliers et le site industriel de Port Jérôme annoncent déjà la très grande zone portuaire du Havre.



Figure 146 - Vue vers le périmètre du projet depuis la rue du Pont de Navarre à Saint-Nicolas-de-la-Taille (source : Paysage et Territoire)

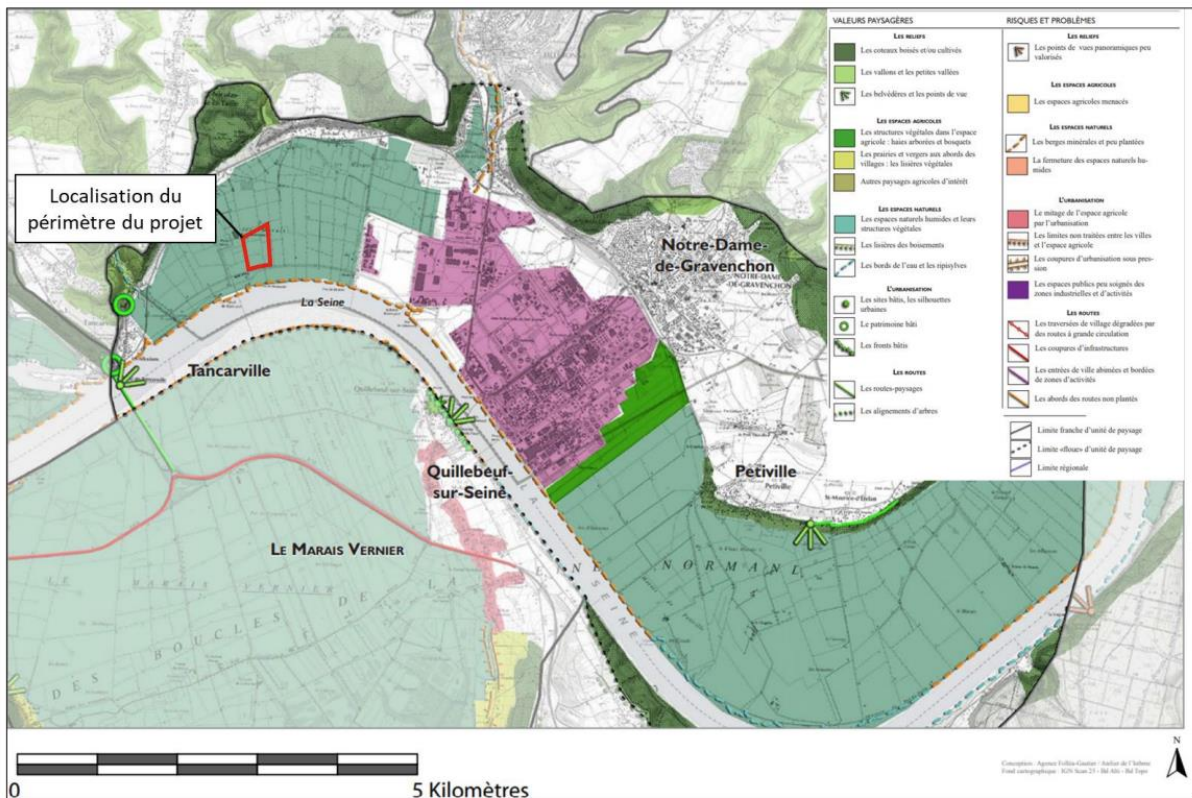


Figure 139 - Carte de l'unité de paysage : les marais de l'estuaire (source : DREAL Normandie)

### 3. Caractéristiques paysagères du périmètre du projet

La plaine alluviale dans laquelle se situera le projet d'usine d'Eastman se caractérise par un paysage très ouvert, maillé par une trame de fossés et des haies arborées. **Le périmètre du projet est actuellement composé de terres agricoles, entrecoupées par le réseau de haies et de fossés.**



Vues du site, avec ses parcelles cultivées et ses haies (source : Paysage et Territoire)

Même si la ZAC laisse peu de place à la nature, le paysage autour du périmètre du projet comporte une certaine valeur au regard des haies arborées bordant les emprises industrielles et du réseau de fossés qui drainent l'ancien marais. Dès lors, **l'enjeu du projet relatif au paysage est considéré comme moyen.**

#### 4. Engagements d'Eastman pour assurer l'insertion paysagère du projet

Au regard des caractéristiques environnementales et paysagères du site, Eastman s'est engagé à respecter une série de mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC). S'agissant du paysage, **Eastman prévoit des aménagements paysagers et une gestion différenciée des espaces extérieurs**, afin de réduire ses impacts sur l'environnement local et proposer un site en harmonie avec le paysage. Trois types d'actions sont proposées : des engagements en faveur de la **préservation de l'environnement (faune et flore)**, de **l'insertion visuelle du site** dans un paysage donné et des **perspectives de collaboration avec le Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande** sur des mesures de compensation.

##### 1. La préservation de l'environnement

Les espaces verts sur le site seront entretenus selon un plan de gestion différenciée pour améliorer leur qualité et leurs écosystèmes respectifs, sans utiliser de produits phytosanitaires, afin de préserver l'environnement et la santé des personnes. **Les bordures Est et Ouest** seront préservées et des zones arborées y seront recrées en zones naturelles, soit l'équivalent 5,5 hectares (plus de 13 % des 41,5 hectares de terrain). Au Sud, aucune frange n'a été isolée du fait de la présence d'un bassin d'orage.

Au Nord, un 'accompagnement végétal' sera aménagé le long des bâtiments de bureaux et des zones de stationnement. L'objectif est de créer des ombrières photovoltaïques et de planter des arbres le long de la route pour aménager un 'premier plan' végétalisé et reculer la perception des bâtiments (réflexion en cours).

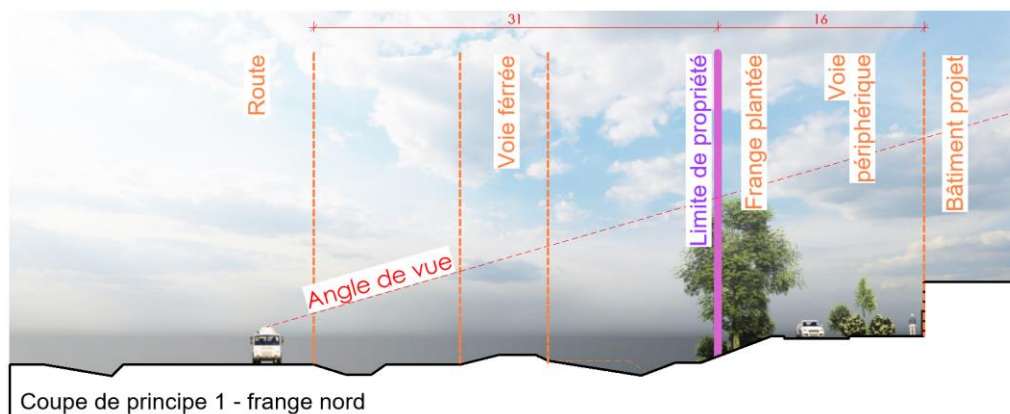
**Un plan de gestion et d'entretien des espaces verts, des aménagements paysagers et plantations, sera mis en place** afin de suivre au mieux la qualité du paysage.



## 2. Aspect extérieur

### ➤ **Visuel de surélévation**

Le site de la parcelle d'Eastman sera surélevé pour éviter les risques d'inondations (cf. fiche technique sur le remblaiement du terrain). L'insertion paysagère prévoit d'inclure dans ses plans le visuel rendu par la surélévation du terrain, comme suit (*plan provisoire*).



### ➤ **Accès au site**

Le site de l'usine devrait être accessible via deux entrées :

- un rond-point au Nord ;
- Un autre accès au Sud (*en projet*).

## 3. Aspect intérieur : un site en harmonie avec le paysage et respectueux des normes environnementales

### ➤ **Conception des bâtiments**

La conception des bâtiments sera pensée afin de minimiser l'empreinte environnementale et l'impact paysager du site, sous la supervision d'un **architecte spécialement recruté** pour le projet.

La couleur des bâtiments respectera le nuancier autorisé par le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), et sera inspirée des falaises. Les tons mates et pâles seront privilégiés pour éviter les reflets (effet albédo). De plus, Eastman envisage d'installer des éléments architecturaux contemporains sur les façades, qui sortent des codes traditionnels de l'industrie, pour rendre l'ensemble plus esthétique et harmonieux.

#### Entrée des locaux bureaux



Source : ATAUB.

Aucun droit ne peut être dérivé, en tenant compte des droits d'auteur de l'architecte ATAUB.

## 4. Une volonté de collaborer avec les acteurs locaux

Le 17 juillet 2023, Eastman est allé à la rencontre des équipes du Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande afin d'échanger sur les possibles voies de collaboration entre les deux entités. Eastman s'intéresse notamment à l'aide que les équipes du Parc naturel pourraient apporter aux efforts d'insertion paysagère de son usine.

Les échanges ont permis de partager les retours d'expériences des équipes du Parc autour d'autres projets industriels, ainsi que leur expertise et leurs connaissances précieuses du territoire local et des caractéristiques de sa faune et de sa flore.

Ont également été abordées les initiatives menées par le Parc qu'Eastman pourrait appuyer, dans une volonté de soutenir l'écosystème et les projets locaux en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité.

Une nouvelle réunion a été organisée en décembre 2023, pour consolider cette collaboration et aborder des aspects complémentaires : entretien des espaces enherbés, prise en compte de différents points de vue notamment depuis l'autre côté de la Seine.

L'initiative a été saluée par les équipes du Parc. D'après Laurence DERVEAUX, directrice, « *Il y a un souhait d'exemplarité sur votre usine, un souhait de bien faire qu'on apprécie. Le préfet, qui fait partie du bureau du Parc, l'a souligné lors d'une réunion. Ça part d'une très bonne volonté.* »

---

Sources :

- PJ4\_EIE\_PUBLIC, version B – janvier 2024, p.193-203
- ATAUB

## ANNEXE – VISUELS DE L'USINE

### AVERTISSEMENT

Les images présentées ci-dessous sont des concepts ou des rendus de la conception de l'usine dont **aucun droit ne peut être dérivé**, et en tenant compte des **droits d'auteur de l'architecte ATAUB**.

Vue aérienne depuis la voie Nord



Insertion depuis le giratoire Nord



Vue aérienne depuis la route Sud





Entrée des locaux bureaux

